



HAL
open science

Quelles démarches pour réduire l'usage viticole des pesticides ?

Christian C. Nicourt, Jean-Max Girault, Denis Ollivier

► To cite this version:

Christian C. Nicourt, Jean-Max Girault, Denis Ollivier. Quelles démarches pour réduire l'usage viticole des pesticides ?. 37. Congrès du Groupe Français des Pesticides, May 2007, Bordeaux, France. hal-02754515

HAL Id: hal-02754515

<https://hal.inrae.fr/hal-02754515>

Submitted on 3 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

QUELLES DEMARCHES POUR REDUIRE L'USAGE VITICOLE DES PESTICIDES ?

NICOURT C. ¹, GIRAULT J.M. ¹, OLLIVIER D. ²

¹INRA - SAE2 – UR 1216 RiTME, 65, Bd de Brandebourg, 94205 Ivry Cedex

²TRAME, 6, rue de la Rochefoucauld, 75009 Paris

L'usage des pesticides a d'abord été considéré comme une garantie de qualité pour l'obtention d'un raisin sain. Dans la dernière décennie, des viticulteurs ont remis en cause cette stratégie par souci de problèmes environnementaux ou sanitaires, mais surtout de réduction du coût des traitements. Alors, pourquoi seulement moins de 2% des viticulteurs du Languedoc-Roussillon sont-ils impliqués en 2005 dans des démarches de réduction de leur usage ?

Traiter est une activité organisée dans un cadre technico-économique, qui a lieu sous le regard des pairs et est influencée par de multiples échanges techniques. Ainsi le travail des viticulteurs se normalise dans des territoires ou des réseaux et un changement de paradigme de production n'est pas aisé. En effet, on considère qu'une normalisation devient appropriable lorsqu'elle respecte trois critères : fournir un objectif qui guide l'action, permettre un dialogue avec les pairs pour générer des manières collectives de faire, et admettre une mise en œuvre par des collectifs malgré leur diversité (Haradji et Faveaux, 2004). Est-ce le cas des prescriptions de réduction d'usage des pesticides ? Dans cette perspective, nous nous interrogeons sur les normalisations d'usage des pesticides, leur évolution et leur appropriabilité.

Notre analyse repose sur des entretiens avec une cinquantaine de viticulteurs coopérateurs du Languedoc-Roussillon, engagés ou non dans des démarches de réduction de pesticides, et une dizaine de conseillers techniques. Ces entretiens individuels ont été complétés de débats collectifs dans des caves coopératives, discussions « à chaud », pour valider les récits et expliciter les désaccords. Ils visent à décrire les relations entre les prescriptions et les manières de travailler des viticulteurs, pour mettre en évidence les dynamiques d'appropriation de leurs démarches et leurs limites. La conduite des entretiens postule que les viticulteurs mettent tous en œuvre de bonnes manières de travailler, ce qui permet de mettre en relief la dimension historique de cette notion et évite de la réduire à celle que proposent leurs prescripteurs. Cette approche compréhensive du travail invite aussi à considérer que ce qui est énoncé comme de bonnes manières de travailler ne constitue pas un référent partagé.

Nous décrivons d'abord comment les normalisations des manières de travailler, visant à l'obtention d'un raisin sain, s'appuient - jusqu'au début des années 90 - sur la dynamique territoriale des caves. Ce qui nous permet de mettre ensuite en évidence les continuités et les ruptures des démarches endogènes de réduction de l'usage des pesticides. Dès lors nous montrons les limites de l'appropriabilité des démarches contemporaines adossées à des cahiers des charges exogènes.

1. Une construction territoriale des manières de travailler

Les manières de travailler des viticulteurs-coopérateurs sont construites sur le territoire de leur cave. De ce territoire de travail émanent des prescriptions sur lesquelles ils s'appuient pour réaliser leur travail. Celles-ci émanent notamment des échanges qu'il entretiennent dans les multiples collectifs dans lesquels ils sont insérés : collègues, techniciens, voisins... Si l'appropriation prend son origine dans la confrontation individuelle à l'épreuve du travail, elle passe par des activités collectives qui fonctionnent comme autant de sources et de

prises à l'épreuve de prescriptions. Ces dernières initient un débat sur les normes du travail et dynamisent, sur la durée, les manières de travailler.

En Languedoc-Roussillon, les caves coopératives superposent historiquement leur territoire à celui des communes. Ainsi, les manières de travailler des viticulteurs sont influencées surtout par cet espace d'échanges où se mêlent questions techniques, politiques et privées. De tels échanges sont particulièrement nourris dans les réseaux qui réunissent périodiquement des viticulteurs, quelque soit leur objet : conseil d'administration de la cave, conseil municipal, club sportif... Dans ce cadre, les multiples relations entre les membres de ces réseaux tendent à rapprocher leurs manières de travailler, ou du moins empêchent qu'elles ne se traduisent en distinctions trop marquées. En effet, ces échanges soulignent la multiplicité des situations des viticulteurs et invitent à prendre en compte la diversité de leurs exigences.

Pour obtenir un raisin sain, la cave organise explicitement des échanges techniques. Une partie de l'assemblée générale leur est consacrée. Ses conseillers techniques, comme ceux de la « coop d'appro », cherchent à homogénéiser les manières de travailler. D'autres territoires du travail incitent aux échanges techniques, bien que ce ne soit pas leur destination : les exigences du travail détournent la vocation des lieux. C'est le cas des rencontres en bout de parcelles qui ne sont pas toujours fortuites, car chacun a appris à connaître les habitudes de travail de l'autre. Ces occasions d'entraide ou de débat mêlent sujets privés et professionnels. « *Quand on se rencontre dans les vignes, on discute deux heures et c'est là qu'il y a les informations qui passent : les achats de produits, les recommandations des autres caves* ». Dans cette perspective, l'aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs se transforme en forum technique. Les rythmes de travail autant que les marques commerciales des produits y sont mis en évidence et on y débat des dosages comme des expériences problématiques. C'est là que des *leaders*, ces têtes de réseaux aux parcours souvent atypiques, deviennent des passeurs d'innovations techniques, en les proposant comme tests visibles et discutables, pour les rendre appropriables. Alors, les contrôles discrets exercés lors du remplissage des cuves interrogent, confortent ou modifient les décisions et les méthodes de traitement.

Le territoire communal apparaît comme un cadre de co-construction collective des manières de travailler. Plus largement, parce que chacun peut y observer l'autre, il se propose comme un théâtre du travail viticole. La pièce qui se joue, ponctuée des repères spatiaux et temporels qui organisent le travail, met en évidence les modèles à l'œuvre, en mettant en exergue le bel ouvrage ou le sale boulot. Cette mise en visibilité de la vie quotidienne du territoire y façonne les manières de faire et plus singulièrement d'y travailler. Emerge une communauté de pratique (Wenger, 1999), façonnée par de multiples échanges et une conception du travail organisée par un répertoire commun fait d'histoires, d'épreuves et d'expériences, de gestes, de mots et de symboles. Dès lors, les manières de travailler spécifient des territoires, définissant autant de normalisations. Elles se traduisent en des identités cristallisées dans le vin de la cave, qui marque symboliquement l'unité de territoires en célébrant la "singularité" de leur culture technique.

2. Le souci d'appropriabilité des démarches endogènes de réduction d'usage des pesticides

Dans les caves coopératives, le questionnement sur l'usage des pesticides s'est d'abord inscrit dans une démarche économique. Il s'agit alors de grouper les achats pour réduire le coût des produits. La démarche se poursuit par la comparaison des produits commerciaux, de leur formulation, de leurs modes d'usage et de leurs effets. C'est ainsi qu'est comparée la toxicité de produits aux usages équivalents à la suite d'incidents sanitaires, ou par souci de l'impact sur le gibier par des viticulteurs chasseurs. Cette étape se traduit généralement par la mise en place d'un réseau minoritaire au sein d'une cave. Formalisé ou non sous forme de commission, il développe des échanges techniques qui évoluent vers des activités de gestion de la réduction de l'usage des pesticides. « *Le groupe de lutte raisonnée... On est des fois en décalé... Par rapport au climat, alors on peut pas savoir qui a raison au*

moment où on va le faire. Mais on s'aperçoit qu'il y en a un qui a réussi super sans traitement et l'autre moins bien. Tout ça, il faut observer, mais déjà, on échange alors qu'y a eu des périodes où c'était pas du tout ça... Depuis qu'on fait ça... On sait ce qu'on va faire à la campagne d'après parce que là on a été moins bons. On essaie et chaque année par petites touches, on arrive à améliorer ».

Limiter l'usage des pesticides implique une surveillance spécifique des parcelles. Ces compétences d'ordre sanitaire n'impliquent pas seulement le repérage des ravageurs mais aussi de leur dynamique dans le milieu. C'est pourquoi des solidarités techniques s'imposent pour mailler le territoire en s'adossant aux expériences de chacun : ainsi sont définies des parcelles sentinelles. En un cercle vertueux, les exigences techniques de la démarche, qui obligent à multiplier les échanges, dynamisent les relations de sociabilité. En effet, dans ces situations d'incertitude de l'observable autant que de limites de l'expérience de l'observateur individuel, ces relations alimentent une confiance nécessaire lorsque les décisions peuvent mettre en jeu la récolte de chacun. Il s'agit ici autant de valider des diagnostics et des décisions techniques que de se rassurer. En effet, pour les viticulteurs novices, il n'est pas aisé d'entrer dans des démarches impliquant que leur confiance en autrui, censée pallier les limites de leur expérience, leur fasse prendre le risque économique de perdre leur récolte. « *A l'expérience, il connaît ses vignes. Moi ça fait un an que je suis installé et je ne vais pas économiser 1500 balles d'un passage de produit parce que peut-être que c'est ce qui va me faire louper ma récolte. Ma récolte, j'en ai besoin. Donc je suis partant ; je suis pas un extrémiste. S'il n'y a pas besoin, je n'irai pas. Mais je vais pas être sur la corde raide ».*

Malgré la rupture qu'elles opèrent, en instituant une double orientation technique au sein d'une cave, les démarches continuent à s'appuyer sur l'expérience technique et sociale des normalisations territoriales antérieures. Cependant, lorsqu'il s'agit de les formaliser et de les étendre au niveau de la cave, maintenir la cohésion sociale des sociétaires devient un enjeu. En effet, les caves coopératives regroupent des coopérateurs aux situations socio-économiques hétérogènes. Au dire des conseillers viticoles, ce sont en majorité des retraités quand 30 à 40 % sont des doubles actifs, tandis que la proportion des professionnels à plein temps varie de 10 à 20 %. Les manières de travailler sont particulièrement influencées par ces situations. « *Le gars qui est là que le week-end, il doit faire son travail, donc il fait plus systématiquement les traitements ».* Dès lors, les prescriptions peuvent autant relier que dissocier les viticulteurs. Les alliances fondatrices de l'organisation coopérative issues de leurs luttes sociales face au négoce sont ainsi réinterrogées par les nouvelles exigences de qualité à l'occasion de l'élaboration des cahiers des charges.

Les viticulteurs engagés dans les démarches de réduction d'usage des pesticides mettent progressivement en oeuvre des outils d'aide à la décision qui cadrent leurs pratiques, jusqu'à prendre la forme de cahiers des charges. Ceux-ci tiennent compte d'attentes spécifiques et traduisent les préoccupations territoriales. « *On s'est monté un cahier des charges avec des critères techniques. On a une commission qui passe. Tous ceux qui ont inscrit des vignes passent sur des parcelles des autres et on s'auto-juge, on s'auto-exclut... Là, on est entre 15 et 16 viticulteurs... On essaie de trouver des idées, d'avancer... On a rajouté, dans le cahier des charges, un critère paysage. On avait des friches... On a fait des équipes de travail et on est allé arracher les piquets et les grillages... On a dégagé toute cette ferraille de la nature ».* Lorsque cette formalisation est confrontée à la diversité des viticulteurs de la cave, ils cherchent à concilier exigences du marché et équité sociale. Le parrainage s'avère alors un outil de préservation d'un équilibre social sur le territoire de la cave. « *Le parrainage, c'est un exploitant qui vit de la vigne, qui propose à quelqu'un qui a un hectare de le parrainer. Donc il va s'occuper de ses vignes, au niveau des enregistrements, il va lui faire les traitements, etc. et c'est lui qui va s'occuper d'enregistrer les pratiques au niveau de son cahier d'enregistrement. Dans les parrainés, souvent, c'est soit des retraités, soit des gens qui ont une autre activité ».* Dès lors, les démarches endogènes soulignent la volonté d'appropriabilité des outils prescriptifs mis en place. En

cela, elles soutiennent autant l'innovation technique des réseaux minoritaires qu'elles préservent la cohésion sociale de l'ensemble des coopérateurs de la cave.

3. L'appropriabilité limitée des cahiers des charges exogènes

Les manières de travailler historiquement construites sur les territoires des caves coopératives révélaient un triple objectif. En permettant le maintien d'une hétérogénéité de population au travail, elles pérennisaient un tissu social apte à répondre aux variations aléatoires de production tout en assurant un emploi à chacun, même si la tendance longue est surtout caractérisée par une constante émigration. Il s'agissait aussi d'établir une manière de travailler conforme aux exigences de la cave et du marché d'alors, aux besoins identitaires de distinction avec d'autres caves et à la liberté de ceux qui voulaient se distinguer par leur manière de faire. Elles constituaient enfin un outil d'échange de compétences entre pairs et de transmission entre les générations. Les manières d'usage des pesticides traduisaient ces objectifs. Dans un contexte de recomposition de l'espace rural autant que d'innovation viti-vinicole, elles ont été profondément modifiées par la crise du secteur. Est ainsi accentuée la perte d'influence de la viticulture dans les communes où l'activité de la cave coopérative rythmait la vie sociale. Ce délitement de l'activité sociale centrée sur la cave se retrouve dans l'organisation des travaux viticoles et notamment dans leur dimension collective. La marginalisation de la cave signifie autant la fin des entraides à partir du travail que leur portée sociale : une économie du don, basée sur l'échange social dans la durée, concernant plus particulièrement le troc du matériel et du travail. Elle souligne enfin que le travail viticole perd son rôle d'organisateur de l'espace social.

La normalisation qui se met en place au travers de cahiers des charges exogènes accentue la distanciation des viticulteurs avec leur travail et poursuit le délitement de leurs collectifs. D'un côté, l'instauration d'un paiement différencié selon des qualités prescrites les met en concurrence, de l'autre, un planning précis des travaux exclut de fait certains d'entre eux. Emerge un phénomène d'intégration renouvelé, qui renvoie à celui débattu et dénoncé dans d'autres secteurs agricoles dès les années cinquante. Dans ce contexte, le marché redevient le premier prescripteur. *« Ça démarre pratiquement toujours à partir d'idées de techniciens... pour des problèmes commerciaux »*. S'ils concernent l'usage des pesticides, les cahiers des charges, qui se mettent en place sous la pression des metteurs en marché, ne visent pas à en modérer l'utilisation mais plutôt à la contrôler, au travers de l'exigence d'une traçabilité permettant d'attribuer une éventuelle responsabilité. *« Un cahier des charges... Assez souvent, ça se limite encore par une traçabilité... Quelqu'un comme Carrefour, il veut être sûr de pouvoir se retourner en amont s'il y a des problèmes »*.

La mise en œuvre des cahiers des charges heurte un système de rémunération et une organisation du travail qui faisaient cohabiter la diversité des viticulteurs. Au nom de la qualité, se met en place une différenciation des rémunérations, dont des viticulteurs dénoncent les incohérences : qualités supérieures pénalisées par les délais de rémunération, arrachage de vignes à faible rendement... Cette mise en évidence de la différenciation des rémunérations selon des critères qualitatifs suscite des tensions qui fragilisent les échanges et accentuent les réactions opportunes : le passage en cave particulière des mieux classés croît. Plus concrètement, la segmentation des qualités se traduit en une réorganisation temporelle du travail : il s'agit d'alimenter successivement la cave en apports correspondant à une qualité recherchée. Pour cela, chaque viticulteur se voit attribuer, selon les qualités requises par la cave et selon celles prévues de ses parcelles, un planning de vendange. Ce planning réorganise ensuite plus en amont le travail. *« On doit tailler certaines parcelles à certaines époques pour qu'on ait plus d'homogénéité pendant les vendanges »*. Mais la prolongation de la vendange selon les qualités plus de six semaines, avec un planning « à trou » qui peut organiser le travail à la demi-journée, pose problème aux doubles actifs, contraints par leur emploi principal. Plus largement, une telle réorganisation du travail délie les collectifs.

Les tentatives des coopératives de susciter des démarches sans s'adosser aux projets des sociétaires semblent vouées parfois à des réponses d'affichage. Plus particulièrement,

lorsque la prescription ne correspond pas à la demande des sociétaires, on peut s'interroger sur sa capacité à susciter des échanges entre eux. Dès lors, ses potentialités d'appropriation apparaissent limitées. « *Il y a des coopé où quand c'est une demande de l'aval, de la distribution, donc une contrainte pour les viti, une obligation ou peut-être une obligation à terme, en général ça se passe pas très bien* ». Plus largement, la certification de l'ensemble d'une cave implique de réorganiser les relations entre les sociétaires pour obtenir un produit correspondant précisément au cahier des charges prescrit. C'est là que se pose le problème de l'exclusion ou du parrainage de ceux qui ne peuvent adopter les nouvelles manières de faire. Dès lors, la formalisation des rapports entre tous les sociétaires de la cave et la sédimentation de leurs positions se traduit par un changement des statuts sociaux : les double actifs et les retraités deviennent des parrainés ou des exclus...

4. Conclusion

Les expériences de modération de l'usage des pesticides mettent en évidence l'intérêt des démarches collectives endogènes, plus aisément appropriables, notamment parce qu'elles s'adossent à des sociabilités et des échanges techniques territorialisés, et au soutien de conseillers techniques spécialisés. C'est le cas de la démarche *Terra Vitis*, construite par un groupe de viticulteurs du Beaujolais et traduite en un cahier des charges. Celui-ci a été adopté par une cave du Languedoc-Roussillon, comme aboutissement du cahier des charges qu'elle s'était progressivement construite au travers d'un groupe de projet. En 2000, ce cahier des charges a été diffusé et soutenu techniquement par les Chambres Régionales d'Agriculture. Néanmoins, face à l'hétérogénéité de la population des viticulteurs, la question de l'appropriation des prescriptions demeure. Elle interroge autant la pertinence des normalisations proposées que leur capacité à mobiliser des individus et des collectifs dans des territoires dont l'organisation sociale est en crise. En témoignent les difficultés rencontrées dans l'extension des normalisations, même endogènes, au-delà des collectifs initiateurs.

Références

Haradji Y., Faveaux L. (2004) Activités, usages et utilisabilité : vers une ingénierie des situations d'interaction. In REY, P., OLLAGNIER, E., GONIK, V., RAMACIOTTI, D. (dir), *Ergonomie et normalisation*. Toulouse : Octares, pp. 545-552.

Wenger E. (1999) *Communities of practice: learning, meaning, and identity*. Cambridge : Cambridge University Press.